

Annexe II
Liste des États-Unis

Secteur : Tous les secteurs

Sous-secteur :

**Classification
de l'industrie :**

Type de réserve : Traitement national (Article 1102)
Traitement de la nation la plus favorisée
(Article 1103)

Description : Investissement

Les États-Unis se réservent le droit d'adopter et de maintenir une mesure se rapportant aux exigences de résidence officielle en ce qui concerne la propriété de terrains côtiers par des investisseurs canadiens, ou leurs investissements dans de telles propriétés.

Mesures existantes :